



**PRÉVENIR
LES ALLERGIES
PROFESSIONNELLES**

TOUS CONCERNÉS

Les allergies professionnelles – eczéma ou dermatite de contact allergique, rhinite, asthme – font partie des pathologies professionnelles les plus fréquentes. Cependant, elles sont souvent méconnues ou sous-déclarées. Elles sont dues à l'exposition sur le lieu de travail à des agents sensibilisants : produits chimiques, protéines végétales ou animales... De nombreux secteurs d'activité sont concernés.



Nettoyage



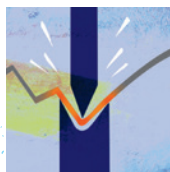
Secteur de soins



Agriculture



Boulangerie



Métallurgie



Coiffure

DES CONSÉQUENCES LOURDES

Ces maladies peuvent survenir tout au long de la carrière professionnelle, parfois dès l'apprentissage. Elles ont des conséquences socio-professionnelles lourdes, puisqu'elles nécessitent le plus souvent un aménagement de poste, un reclassement ou une réorientation professionnelle.

UN REPÉRAGE PARFOIS DIFFICILE

Dans le cas des produits chimiques, l'étiquetage permet de repérer les agents sensibilisants par des pictogrammes et des mentions de danger, par exemple :



Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



Peut provoquer une allergie cutanée.

ATTENTION !

- Tous les produits chimiques contenant des agents sensibilisants ne sont pas étiquetés.
- Produit naturel ou produit bio ne signifie pas absence de danger. Qu'elles soient naturelles ou synthétiques, les substances chimiques peuvent être dangereuses.
- Les produits d'origine végétale ou animale ne font pas l'objet d'étiquetage. Toute exposition à des protéines végétales et animales doit être considérée à risque de sensibilisation.

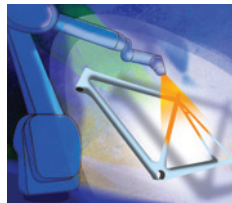
UNE PRÉVENTION INDISPENSABLE

Quel que soit l'agent sensibilisant (produit chimique, protéines végétales ou animales...), il s'agit de **réduire les niveaux d'exposition**, en appliquant les principes généraux de prévention.

1. En priorité, **supprimer ou substituer** les agents sensibilisants si cela est techniquement possible.

2. Si cela n'est pas possible, **adapter les méthodes de travail** pour limiter les expositions, par exemple :

- Automatiser l'application de produits.
- Confiner les procédés.
- Remplacer les produits pulvérulents par des produits sous forme de gel ou pâte.
- Éviter la pulvérisation de produits.



Automatisation



Confinement

3. Mettre en place des **moyens de protection collective**, par exemple une aspiration localisée aux postes exposants.

4. **Procéder à un nettoyage régulier** des locaux et postes de travail, à l'humide ou par aspiration. L'utilisation du balai ou de la soufflette est à proscrire.

5. En complément, **adopter des équipements de protection individuelle** (gants de protection, vêtements de protection, appareil de protection respiratoire...).

ATTENTION !

→ Les équipements de protection individuelle (EPI) peuvent réduire l'exposition à des agents sensibilisants mais ne doivent être considérés qu'en complément des mesures précédentes. Ils doivent être portés sur des périodes courtes, par exemple pour certaines opérations exposantes.

→ Les gants peuvent aussi être à l'origine d'un eczéma des mains, en raison de l'irritation cutanée due à la sudation en cas de port prolongé ou d'une allergie aux composants des gants.

6. **Inform**er les salariés sur les risques d'allergie à leur poste de travail et les **former** à l'utilisation des équipements de protection collective et individuelle et aux bonnes pratiques.

**Les services de prévention
et de santé au travail (SPST)
et les services prévention
des Carsat/Cramif/CGSS
peuvent vous accompagner
dans la mise en place des
mesures de prévention les
plus appropriées.**



POUR EN SAVOIR PLUS

A consulter sur le site INRS : www.inrs.fr

- **Agents sensibilisants**
Dossier web.
- **Fiches d'allergologie professionnelle**
- **Prendre soin de ses mains au travail pour prévenir l'eczéma**
ED 6470.



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents
du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. : 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6469

1^{re} édition (2022) révisée en novembre 2024 • 3 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2722-4
Création : miserezdesign • Illustrations : Etienne Grès • Imprimé par Monsoise